

Jarmila Veselá, agrégée, chargée de cours à l'université Charles IV de Prague: **Une contribution à la notion de l'illégalité criminelle.**

Après avoir esquissé la relation étroite entre la conception du droit et de l'illégalité, l'auteur conclut qu'au point de vue du droit positif, le droit est un complexe de prescriptions au sens le plus large du mot et que l'illégalité est tout état qui est en divergence avec ces prescriptions. Après avoir analysé la théorie du caractère secondaire de l'illégalité pénale, l'auteur conçoit, d'accord avec la doctrine dominante, l'illégalité pénale comme accomplissement des conditions de punition. Prenant comme point de départ l'unité logique du droit, comme condition de sa conception scientifique, il n'admet pas l'illégalité donnée par les conditions de punition dans les cas où l'acte n'est pas illégal par suite des prescriptions pénales ou pour d'autres prescriptions. Cette unité logique étant un simple postulat, l'auteur accepte des divergences au sein du droit. Il admet la solution des collisions des prescriptions de droit entre elles et avec d'autres normes extrajuridiques à l'aide de la construction de l'illégalité matérielle seulement dans les cas où l'on n'abandonne pas dans l'interprétation la base du droit positif.